

Zurich Assurance de véhicules à moteur «Classic Car»

L'assurance de véhicules à moteur de Zurich pour véhicules de collection vous assure pour toute éventualité. Vos déplacements ne seront jamais un problème. En cas de pépin, nous sommes à vos côtés.



Vos avantages en un coup d'œil

- Couverture d'assurance possible pour dommages aux véhicules parqués et bris de glaces, phares et feux arrière inclus.
- Dommages mécaniques en complément à la collision (All Risk) pour véhicules vétérans.
- Couverture de prévoyance: hausse de la valeur jusqu'à 20 pour cent coassurée.
- Sur demande, assurance restauration sans supplément.

Qui bénéficie de l'assurance de véhicules à moteur «Classic Car»?

Les détenteurs de véhicules de collection.

Prestations

Les véhicules de collection sont les témoins d'une histoire. Nous veillons à ce que vous et votre véhicule de collection soyez bien couverts.

Les prestations suivantes peuvent être convenues dans l'assurance de véhicules à moteur «Classic Car»:

Assurance responsabilité civile (obligatoire)

L'assurance responsabilité civile accorde aux personnes assurées une couverture d'un montant de 100 mio. de francs suisses au maximum par événement assuré. Zurich prend en charge les dommages matériels et corporels causés par le véhicule assuré. Ce faisant, elle vous protège également contre les prétentions injustifiées de tiers (fonction de protection juridique passive) et indemnise les prétentions justifiées.

Assurance casco

Les experts automobiles compétents de Zurich déterminent la valeur de marché de votre véhicule de collection.

Couverture de prévoyance

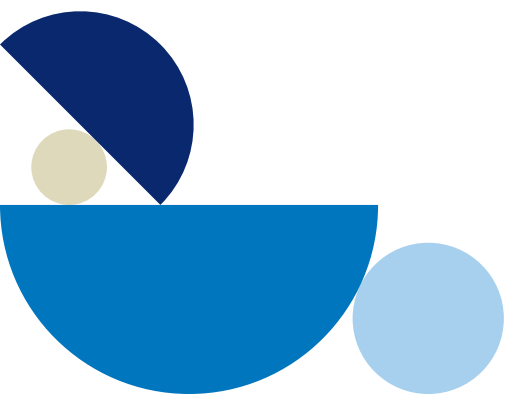
Si la valeur de marché de votre véhicule de collection a augmenté au moment du sinistre, une hausse de la valeur de 20 pour cent au-dessus de la valeur d'indemnisation maximum convenue est automatiquement assurée.

Collision

Les dommages au véhicule résultant d'une collision sont ceux causés par une influence externe violente et soudaine, et dans certains cas, par un choc, une collision, un renversement, une chute ou un enlèvement. Et ce, même lorsqu'ils se produisent en rapport avec des dommages d'exploitation, des dommages causés par des bris ou des dommages dus à l'usure. Les dommages causés par des actes de malveillance de la part de tiers ainsi que par des déformations du véhicule en cas de basculement, de chargement et de déchargement, même sans influences extérieures, sont également couverts.

Casco partielle

Avec la casco partielle nous assurons votre véhicule contre le vol, l'incendie, les dommages naturels (tempête, grêle, hautes eaux, inondations, éboulements de rochers, chute de pierres, glissement de terrain, avalanche, éboulements de neige, chute de glace, pression de la neige, chute d'aéronefs ou de leurs pièces), les bris de glaces, la collision avec des animaux, le vandalisme et les morsures de fouines ou de rongeurs.



Aperçu des produits

Assurance Responsabilité civile	
Responsabilité civile incl. protection du bonus	
Couverture pour faute grave responsabilité civile	●
Assurance casco	
Collision incl. protection du bonus	●
Couverture pour faute grave collision	●
Vol	●
Forces de la nature	●
Incendie	●
Animaux	●
Bris de glaces / Bris de glaces PLUS	●
Vandalisme	●
Fouines	●
Véhicules parqués / Véhicules parqués PLUS	●
Objets emportés (incl. appareils électroniques)	●
Assurance accidents (passagers)	
Décès	●
Invalidité	●
Journalière	●
Journalière d'hospitalisation	●
Frais de traitement	●
Dépannage	
CH/FL	●
CH/FL avec véhicule de remplacement	●
Europe avec véhicule de remplacement	●
Protection juridique	
Protection juridique circulation	●

● Modules de couverture en option

Assurance accidents (passagers)

Zurich verse des indemnités en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail provisoire et paie une indemnité journalière d'hospitalisation pendant votre séjour hospitalier. Zurich prend en charge les frais de traitement dans les cinq ans suivant le jour de l'accident dans la mesure où aucune réclamation n'émane d'autres assurances.

Dépannage

Suisse/Liechtenstein

Le dépannage CH/FL comprend les prestations jusqu'à un montant total de 1'000 francs suisses de dépannage sur place, remplacement de petites pièces, frais de remorquage, frais de sauvetage, frais pour la poursuite du voyage en transports publics, frais d'hébergement, etc. inclus.

En option: Avec véhicule de remplacement jusqu'au maximum de 1'000 francs suisses.

Europe avec véhicule de remplacement

Vous pouvez étendre la couverture dépannage dans toute l'Europe. De plus, les coûts pour un véhicule de remplacement pendant la réparation, le rapatriement du véhicule de l'étranger, etc. sont assurés.

Protection juridique

Accorde une protection juridique p. ex. au moyen du traitement du cas juridique, de la prise en charge des honoraires des avocats et des indemnités de procédure dans les domaines juridiques traitant de la circulation routière (p. ex. droit des dommages et intérêts, droit pénal, retrait de permis de conduire et droit des assurances et droit des contrats lié aux véhicules). La protection juridique est valable en Suisse et en Europe.

Autres options

Bris de glaces PLUS

Sont compris les dommages par bris de glaces causés à toutes les pièces du véhicule qui sont en verre ou dans des matériaux utilisés à la place du verre. Les ampoules sont également assurées dans la mesure où leur destruction est en rapport avec le bris de glaces.

Dommmages aux véhicules parqués / dommages aux véhicules parqués PLUS

Les dommages occasionnés aux véhicules parqués par des véhicules ou des personnes inconnus sont assurés. En cas de dommages aux «véhicules parqués», l'indemnité maximale est limitée à une somme d'assurance convenue. Avec la couverture «véhicules parqués PLUS» il n'y a pas de limite de montant. Sont assurés au maximum un ou deux cas de sinistres par année civile dans les deux options.

Objets emportés

Les objets emportés par les passagers ne sont assurés que s'ils ont été endommagés en même temps que le véhicule ou s'ils ont été volés du véhicule entièrement verrouillé. Parmi les «objets emportés», on compte également des appareils électroniques (p. ex. smartphones, tablettes PC ou systèmes de navigation), marchandises de commerces et objets servant à exercer une profession. Les animaux domestiques transportés sont également assurés.

All Risk

En complément de l'assurance collision (casco intégrale), la couverture d'assurance s'étend également aux dommages mécaniques.

Transport et exposition

Nous assurons votre véhicule de collection sur demande pendant le transport et lors d'expositions.

Restauration

Vous faites restaurer votre véhicule ou effectuez vous-même quelques travaux. Zurich assure les dommages sur le véhicule pendant la durée de la restauration. L'assurance restauration peut être incluse sans supplément en complément de l'assurance casco partielle ou casco intégrale.

Collection de véhicules

Plusieurs véhicules de collection (collection de véhicules) peuvent être assurés dans un même contrat.



Pour un conseil ou plus
d'informations, appelez-nous
gratuitement:

0800 80 80 80
www.zurich.ch

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information
divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont
ces dernières qui font foi.